



Nous, personnels syndiqués et non syndiqués du SE-EPM de Lavour, réunis en Assemblée Générale le vendredi 15 avril 2011 par la CGT-PJJ tenons :

Tout d'abord, à apporter notre **solidarité** à notre **collègue éducatrice du SE-EPM de Meyzieu**. Nous tenons à lui dire nos témoignages de **sympathie** et tout notre **soutien** dans l'épreuve qu'elle traverse. Nous sommes avec toi !!!

Nous tenons à dire qu'il est à la fois **malheureux** et **regrettable** que nos responsables reconnaissent enfin la dangerosité de notre intervention lors de « **faits divers** » **dramatiques**. Depuis l'ouverture de notre service en juin 2007, nous n'avons eu de cesse d'alerter notre Administration ! Pour seule réponse, nous avons eu l'ignorance, l'oubli voire le dédain.

Aujourd'hui nous souhaitons dire notre quotidien afin de **dénoncer** un certain nombre de **dérives** qui ne nous permettent plus d'exercer nos missions sereinement. **Pire encore nous estimons être nous aussi en danger dans notre pratique** sans que cela ne soit pris en compte depuis 4 ans.

Alors, au-delà des bilans médiatiques et des tableaux statistiques qui ne reflètent pas toujours la réalité, l'EPM de Lavour c'est aussi :

- Plus de 500 incidents signalés et avérés auprès du procureur de Castres pour la seule année 2010
- des personnels agressés régulièrement
- l'augmentation des règlements de compte entre mineurs détenus sur les lieux d'activités
- une augmentation du nombre d'armes artisanales et des trafics en tout genre
- une usure professionnelle accrue par des insultes et menaces quotidiennes envers les professionnels, toutes administrations confondues.
- 3 incendies de cellules en 10 jours mettant en danger détenus et personnels
- Un climat d'insécurité qui favorise la défiance ente administration
- Une atteinte à l'intégrité psychique pour les professionnels, engendrant des somatisations et maladies plus ou moins sévères (dépressions qui pour certaines ont conduit à des mutations médicales, fausses couches, perte du sommeil, angoisse...)

Aussi, face à ce bilan, qui est malheureusement loin d'être exhaustif, nous demandons enfin la **prise en compte de nos revendications**, portées maintenant depuis 4 ans comme reconnaissance de la pénibilité de l'intervention dans le milieu carcéral :

- **Un indemnitaire spécifique à hauteur de celui des Centres Educatifs Fermés.**
- **Des points de bonifications comme pour les hébergements.**
- **Instauration d'un numerus clausus pour les EPM afin de respecter le Règles Pénitentiaires Européennes.**
- **La réactualisation de la formation d'adaptation au travail en EPM.**
- **Une remise à plat du projet EPM afin de sécuriser les personnels dans leurs missions.**

Nous restons ouverts à la négociation et envisageons donc qu'une délégation de l'ensemble de SE-EPM puisse être reçue par notre Administration.

Afin de nous faire entendre nous envisageons de recourir au préavis de grève déposé par notre organisation qui court du 18 avril au 25 avril 2011.